

Cas pratique : La discrimination

Paula est une jeune fille de 20 ans qui souhaite participer au concours des Miss France. Elle est pacsée depuis un an avec son amie Julie. Cette participation est un rêve de petite fille et elle est soutenue par sa famille. Elle entend ainsi travailler la confiance et l'estime de soi. Elle consulte donc le site pour s'inscrire : misspoitoucharente.fr et voici ce qu'elle y découvre :

L'aventure Miss France vous tente ? Voici les critères :

- Être française de naissance ou naturalisée,
- Être née de sexe féminin,
- Être née entre le 1er Janvier 1997 et le 1er Novembre 2003,
- Mesurer minimum 1,70m sans talons (taille en hauteur),
- Être célibataire sans enfants (ni divorcée, ni veuve, ni pacsée),
- Être domiciliée dans la région pour laquelle vous concourez,
- Ne pas avoir participé à des concours nationaux similaires ou identiques au concours Miss France,
- Ne pas avoir participé à des séances photos ou captations audiovisuelles où vous apparaissez partiellement ou totalement dénudée.

Courroucée, elle vient vous trouver, jeune juriste, pour savoir si une action en justice est possible, si oui sur quel fondement juridique, devant quel tribunal ?

Pour lui apporter de l'aide, vous appliquez avec rigueur la méthodologie juridique :

1. Qualification des faits, quel lien juridique existe entre Paula et la société Miss France
2. Problème juridique : à formuler sous forme de question
3. Règle(s) de droit : à rechercher sur legifrance
4. Votre solution